RESPONSABILITÉ CIVILE FAMILIALE

Critères de segmentation

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à nos assurances!

Afin d'estimer au mieux le risque, tant pour l'acceptation de votre assurance que pour la prime et les garanties, nous utilisons les critères de segmentation.

Nous nous basons dès lors sur les critères objectifs suivants:

- **Les critères d'acceptation (CA)** afin d'évaluer si le risque peut être accepté ou non.
- **Les critères d'étendues de garanties (CE)** afin de déterminer l'étendue des garanties accordées.
- **Les critères de tarification (CT)** afin de calculer le tarif adapté à votre situation.

CRITÈRES	CA	CE*	CT
CONCERNANT LA GARANTIE DE BASE			
L'âge du preneur d'assurance Statistiquement, la fréquence et/ou la gravité des sinistres varie(nt) selon l'âge de l'assuré.			✓
La situation familiale Il existe 2 formules: isolé (une personne seule) ou famille. Comme le risque est plus élevé lorsqu'il y a plusieurs personnes à assurer, la prime pour la formule «famille» sera plus élevée que celle de la formule «isolé».			✓
Les sinistres antérieurs Nous prenons en considération vos sinistres antérieurs pour décider si nous pouvons vous proposer cette assurance.	✓		

*DVV ne tient pas compte de critères de segmentation spécifiques pour accepter le risque concernant les garanties supplémentaires telles que la Protection juridique ou la Responsabilité civile étendue. En effet, leur acceptation est liée à celle de la couverture principale. De plus, il n'existe pas de critère spécifique de tarification car il s'agit de primes forfaitaires.

Notez que vos précédents sinistres peuvent influencer l'étendue de vos garanties.

DVV est une marque et un nom commercial de Belins SA, entreprise d'assurances de droit belge agréée sous le numéro 0037
RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 – IBAN BE59 0689 0667 8326 (BIC GKCCBEBB) – Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.